

Séance du

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VINCENT Josette

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme VINCENT Josette, M. ASCARI Sylvain, M. BARDINE Luc, Mme STOFFT Nathalie, M. LÉOUZON Pierre, Mme CHEVAT Lydia, Mme PELLEGRIN Rachel, Mme RIOU Jannick

**Procurator(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
19 mars 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme BAUDRAND Mélisa, Mme GRANDJEAN Laëtitia, M. ROBERT Gaëtan

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
 Mme Lydia CHEVAT

27 mars 2024
et publication du
27 mars 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
du SGC de PRIVAS**

VINCENT Josette expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

VINCENT Josette le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du SGC du 08 mars 2024,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du sgc de privas, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Présidente de séance et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à SAINT LAGER BRESSAC

La Présidente de séance VINCENT Josette

le(s) secrétaire(s) de séance

